



Communiqué de presse

Signature officielle du Contrat territorial de santé mentale de la Marne

L'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est et la communauté psychiatrique du territoire de la Marne signeront le premier Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM) de la Marne **le mardi 5 juillet 2022**, à 10 heures, dans les salons du restaurant inter-entreprises La Camuterie de l'association Élan argonnais, sis zone d'activité des Accrués, à Sainte-Ménehould.

- ✓ L'ARS Grand Est sera représenté par : M. André BERNAY, directeur général adjoint
- ✓ La communauté psychiatrique de territoire sera représentée par : M. Jean-Luc BOURDON, directeur général de l'Élan argonnais.

Qu'est-ce qu'une communauté psychiatrique de territoire ?

Une Communauté Psychiatrique de Territoire (CPT) rassemble les acteurs de la psychiatrie et de la santé mentale afin d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement des personnes atteintes de troubles psychiques et de prévenir la dégradation de la santé mentale sur le territoire. Objectif : pouvoir réduire les ruptures durant le parcours de soins et de vie en mettant l'accent sur la prévention, l'accès aux soins et en favorisant la réinsertion psycho-sociale. Il s'agit d'un enjeu social fort. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), en Europe, une personne sur quatre rencontrera un épisode de trouble psychiatrique à un moment de sa vie. Les femmes et les jeunes sont plus particulièrement concernés.

Qui fait partie de la Communauté psychiatrique de territoire dans la Marne ?

La CPT de la Marne rassemble 55 acteurs publics et privés intervenant dans le champ de la santé mentale. L'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de la Marne, le CHU de Reims et l'association l'Amitié constituent les membres fondateurs.

Elle est également constituée de membres associés œuvrant dans les champs du sanitaire, du social et du médico-social, c'est-à-dire l'Élan argonnais, ELISA 51, le Club de prévention d'Épernay... Elle inclut par ailleurs les représentants des usagers tels que l'UNAFAM ; les représentants des politiques de la ville et des collectivités territoriales ; des conseils locaux de santé, des conseils locaux de santé mentale. Sont ainsi notamment présents : les Villes de Reims, Châlons-en-Champagne, Épernay et Vitry-le-François, le Département de la Marne.

La CPT a élaboré un Projet Territorial en Santé Mentale (PTSM) sur la base d'un diagnostic partagé, c'est-à-dire un état des lieux pointant les ressources et les insuffisances, ainsi que des préconisations pour y remédier. Le PTSM a été rédigé le 22 novembre 2019 et validé par l'ARS Grand Est le 30 octobre 2020. Il comprend 8 axes de travail :

- Le développement de l'intégration sociale par le logement et l'emploi

- La favorisation d'un parcours de soins sans rupture pour les personnes souffrant de maladies psychiques
- Le développement de centres de ressources et d'expertises dans la prise en charge des pathologies psychiatriques
- La diffusion de la connaissance sur la santé mentale et la formation aux pratiques de soins psychiatriques
- L'appréhension des facteurs territoriaux influant sur la santé mentale
- Le développement d'un réseau de structures et d'acteurs de proximité pour la promotion de la santé mentale
- La facilitation de la circulation de l'information entre les différents acteurs de la prise en charge des personnes souffrant de handicap psychique
- Le développement de la communication.

Qu'est-ce qu'un Contrat territorial de santé mentale ?

Le Contrat Territorial de Santé Mentale (CTSM) de la Marne entérine les objectifs, les actions à mener et les modalités d'évaluation du Projet territorial de santé mentale. Il est conclu jusqu'en 2025.

Une cinquantaine d'actions au total ont été arrêtées dans la Marne. Parmi elles, le déploiement sur l'ensemble du département de la Marne de la formation « Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) » à destination du grand public. Portée par l'association l'Amitié, celle-ci a pour but d'apprendre à apporter un soutien à une personne présentant un trouble psychique.

À Reims, l'ouverture en 2023 d'une résidence accueil de 25 logements pour les personnes présentant un trouble psychique stabilisé.

À Châlons-en-Champagne, le déploiement d'une Équipe de Soins Psychiatriques Intensifs à Domicile (ESPID) avec pour objectif de faciliter l'accès et la continuité des soins psychiatriques à domicile pour des patients.

À Épernay, le développement de l'habitat inclusif avec l'association Vivre et devenir. Depuis février 2022, 4 personnes en situation de handicap psychique vivent en colocation. Ils sont aidés par une maîtresse de maison dans leur quotidien.

Sur le territoire vitryat, l'ouverture au premier semestre 2022 de permanences de la Maison des adolescents – Passerelle jeunes à Pargny-sur-Saulx et à Sermaize-les-Bains, dans les locaux de France Services. L'équipe accueille, écoute oriente et accompagne des adolescents de 11 à 21 ans et leurs parents.

Toutes ces actions sont financées par une enveloppe non reconductible de 650 000 euros allouée par l'État.

Personnes référentes :

Sylvine POLIN, directrice de l'Amitié, directrice adjointe à l'Établissement Public de Santé Mentale (EPSM) de la Marne chargée du pilotage du PTSM

Tél. 03 26 47 64 86 direction@associationlamitie.fr / polins@epsm-marne.fr

Stéphanie GRUSS, directrice adjointe chargée des affaires générales, culturelles et de la communication à l'EPSM de la Marne

Tél. 03 26 70 37 96 ou 06 21 09 65 07 s.gruss@epsm-marne.fr